

20 septembre 2014
à Grendelbruch (67)

Balade régionale de VTT



Circuit VTT



au coeur des Vosges



1. Objet

Placé sous l'égide de la Région Est, la balade régionale en VTT se déroulera le **samedi 20 septembre 2014 à Grendelbruch (67)**.

Rendez-vous est donné à partir de 9h00

aux unités d'accueil de l'ASCE 67

Muckenbach

67190 GRENDELBRUCH

2. Participants autorisés

Sont admis à participer :

- Les adhérents des ASCE affiliées à la FNACE.
- Les ayants-droits (conjoints et enfants*) d'un membre actif adhérent d'une ASCE affiliée.

** Pour les enfants, lorsqu'ils atteignent l'âge de 25 ans, ils doivent être titulaires d'une carte d'adhérent individuelle et présenter la carte d'adhésion du parent.*

3. Contrôle des engagements des participants

Chaque ASCE participante fournit à l'organisateur les fiches individuelles et une fiche récapitulative dûment remplie, datée et signée par le président d'appartenance ainsi que le règlement par chèque du montant total des inscriptions.

Le contrôle de la liste nominative est effectué par la commission d'organisation qui s'assure que l'identité des participants d'une association correspond à la liste signée par le président de cette dernière.

Chaque participant doit présenter :

- la carte d'adhérent à son ASCE (uniquement sur le support fourni par la FNASCE) signée avec la photo apposée
- une pièce d'identité, dans le cas où la photo n'est pas apposée

Une personne ne figurant pas sur la liste transmise par son président à l'organisateur ne pourra prendre part au challenge, de quelque manière que se soit.

4. Responsabilité des présidents

Tous les participants à la balade sont placés sous la responsabilité du président de l'ASCE d'appartenance. Tout manquement ou fausse déclaration concernant l'inscription est passible de sanctions définies par la Commission de Discipline de la Fédération Nationale des ASCE.

5. Droit à l'image

Chaque participant accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'événement sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportages radio, et tout autre moyen existant ou non encore existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier.

Toute prise de vues ou de son, toute photographie, toute reproduction, totale ou partielle par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privé. Toute publication de ce type de document devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite de l'ASCE organisatrice.

Tout participant qui s'inscrit au challenge accepte cette disposition.

6. Modalités pratiques

6.1. Plan de situation



6.2. Accès

Grendelbruch se situe entre les communes de Schirmeck et Molsheim, à proximité de la RD 1420 (Saales – Molsheim), après Mollkirch. Le site de la manifestation se situe au lieu-dit du « Muckenbach » à la sortie du village.

6.3. Restauration et hébergement

L'hébergement et la restauration se dérouleront à l'unité d'accueil du Muckenbach à Grendelbruch.

L'ASCE 67 pourra éventuellement accueillir les participants qui le souhaiteraient dès le vendredi soir. La nuitée se fera dans les unités d'accueil et dans une salle aménagée pour l'occasion en dortoir. Pensez à ramener votre matériel de couchage et de toilette !

7. Programme

7.1. Déroulé

- 9 h00 : Accueil
- 9h30 : Balade à VTT
- 12h30 : Repas (barbecue, salade, fromage, dessert et boissons comprises)

7.2. Balade à VTT

Le circuit vététistes confirmés, long d'environ 20 kilomètres et d'un dénivelé de 600 mètres, sillonne les chemins forestiers du massif Vosgien.

Sécurité : Il est rappelé que le port du casque est vivement conseillé pour la balade. Aucun matériel ne pourra être mis à disposition sur place.



Balade Régionale en VTT

Samedi 20 septembre 2014 à Grendelbruch



Fiche d'inscription individuelle

Identité

Nom :
Prénom :
Courriel :
Portable :
ASCE n° Numéro de carte adhérent :
Age :

Inscriptions :

Circuits :

Circuit vététistes confirmés
Circuit VTT adapté (*organisé si demande*)

Repas :

Repas (adultes et jeunes)	10,00€	<input type="checkbox"/>
Repas (enfants – de 13 ans)	5,00€	<input type="checkbox"/>

Justificatifs à joindre à la présente fiche

- la copie de la carte d'adhérent ASCE
- le règlement par chèque des frais liés à l'hébergement et repas à l'ordre de l'ASCE

Engagement

Le à

Signature du participant

A retourner avant **septembre 2014** accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de l'ASCE(E).....
à l'adresse suivante :

